

BULLETIN VETERINAIRE

Bimestriel de la Société
Vétérinaire Pratique de France

Tome 87
Janvier/Février 2003 - N° 1

Directeur de la publication J. DOUCET

Les séances de la Société Vétérinaire Pratique de France ont lieu le deuxième jeudi de chaque mois (sauf en juillet, août et septembre), à la Maison des Vétérinaires, 10, place Léon Blum, 75011 Paris. Certaines réunions pourront être tenues hors Paris, dans des localités et à des dates indiquées par le bulletin.

Adresse du siège social

Société Vétérinaire Pratique de France
10, place Léon Blum, 75011 Paris

Bureau pour l'année 2003

Président

R. BAILLY (Joinville-le-Pont, Val-de-Marne)

Vice-Président

V. FREICHE (Saint-Mandé, Val-de-Marne)

Secrétaire général

J. DOUCET (Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Yvelines)

Secrétaire général adjoint

X. RIBOT (Paris, Seine)

Trésorier

J.P. MARTY (Paris, Seine)

Secrétaire des séances

M. BONI (Paris, Seine)

Bibliothécaire-Archiviste

J. FERNEY (Levallois-Perret, Hauts-de-Seine)

Président sortant

J. BLANCOU (Paris, Seine)

Conseiller, membre du comité de lecture

C. MILHAUD (Clamart, Hauts-de-Seine)

Chargé de la communication

B. PELLETIER (Le Vésinet, Yvelines)

Comité de lecture

J.P. BORNET, H. BRUGERE,

P. DELATOUR, F. DESBROSSE,

Ph. DORCHIES, J. FERNEY, M. GUIDONI,

C. MILHAUD, F. SCHELCHER, P. TASSIN

Abonnement annuel

France métropolitaine
et départements outre-mer

38,11 €

Etranger

41,92 €

Elèves des écoles vétérinaires /

ASV / Techniciens des DSV

19,06 €

Grande Imprimerie de Troyes
130, rue Général de Gaulle, 10000 Troyes
Tél. 03 25 82 62 30

Dépôt légal 9574 - Mars 2003
CPPAP 57860
ISSN 0395-7500

Sommaire

Partie administrative

- 3 Procès-verbaux des séances du 12 décembre 2002 et du 16 janvier 2003
- 3 Bilan de l'année 2002
- 5 Commentaires sur le bilan de l'année 2002
- 5 Elections du bureau et des commissions pour l'année 2003
- 7 Allocution de J. Blancou, président sortant
- 8 Allocution de R. Bailly, nouveau président
- 10 Séance solennelle du 9 octobre 2003 : cinquantenaire professionnel des promotions 1952-1953
- 10 Prix de la «Pratique» à décerner en 2003
- 10 Présentation de candidatures. Election de membres titulaires
- 10 Institut National de Médecine Agricole : L'Actualité des zoonoses
- 11 10èmes Rencontres de Recherche des Ruminants
- 11 Appel à communications 3R 2003
- 11 Vétos-entraide

Communications

- Réflexions sur la spécialisation vétérinaire
- 13 Le spécialiste en clientèle référée privée
J.F. Bardet
- 22 Vétérinaire spécialiste en santé publique vétérinaire
R. Leseur
- 26 La spécialisation vétérinaire : état actuel du dossier
P. Bénard et J.F. Chary
- 36 La spécialisation vétérinaire, réflexions d'un ancien étudiant
J.M. Desmaizières
- 41 Formation post-universitaire, la spécialisation au Royaume-Uni
L. Garosi

Bibliographie

- 45 Nutrition clinique des carnivores domestiques, première partie
Supplément technique n° 82 à La Dépêche Vétérinaire
- 46 Revue de l'Ordre des Vétérinaires
N° 12 - 4e trimestre 2002
- 48 Le Point Vétérinaire
N° 231 - Volume 33 - Décembre 2002
- 49 Fièvre aphteuse : faire face aux nouveaux dilemmes
G.R. Thomson, édit. OIE - Revue scientifique et technique
Vol. 21 (3) - Décembre 2002
- 50 Encyclopédie du Cheval
par J.F. Chary et J.P. Vaissaire
- 51 Oncologie comparée
par A.I. Baba
- 51 Les aventures d'un vétérinaire sapeur-pompier
par G. Patrier
- 52 Revue de Médecine Vétérinaire
Revue d'enseignement post-universitaire et de recherche
Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

Le spécialiste en clientèle référée privée



par Jean-François Bardet

Docteur vétérinaire
32 rue Pierret, 92200 Neuilly sur Seine

RÉSUMÉ

La spécialisation en médecine vétérinaire se développe depuis peu. Elle répond à l'explosion des connaissances et à la spécialisation de la médecine en général. La spécialisation effraie les vétérinaires généralistes alors qu'en fait, elle est une nécessité et une protection pour eux. Toutefois, le spécialiste doit répondre à certaines obligations et se soumettre à une éthique professionnelle irréprochable.

Mots-clés

Spécialisation vétérinaire - Développement - Obligation - Ethique

La spécialisation existe depuis très longtemps en médecine vétérinaire. Il existe des traités scientifiques sur les chevaux et les éléphants datant de 1800 avant J.C. en Inde.

Les «docteurs des chevaux» de la Grèce ancienne étaient mieux considérés que les médecins. Par ailleurs, il existe également, depuis très longtemps, dans les pays occidentaux, des vétérinaires spécia-

Vétérinaire spécialiste en santé publique vétérinaire



par Régis Leseur

Docteur vétérinaire
Vice-président du Conseil Général Vétérinaire

RÉSUMÉ

Compte tenu des possibilités d'emploi quasi uniquement dans le secteur public, le problème du vétérinaire spécialiste en santé publique vétérinaire se pose d'une manière particulière.

En effet, la voie la plus porteuse n'est pas la voie professionnelle (DESV) mais la voie de l'université (thèse d'Etat) plus facilement reconnue par les instances internationales.

Pour le corps des Inspecteurs de Santé Publique Vétérinaire (ISPV), il paraît cependant judicieux de mêler les deux voies d'obtention de la spécialité.

Mots-clés

Santé publique vétérinaire - DESV - Universités

La spécialisation vétérinaire : état actuel du dossier



par Patrick Bénard

Ancien directeur de l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse
Inspecteur général de la santé publique vétérinaire
Chargé de mission de la DGER
BNEVR, BP 57, 31326 Castanet Tolosan Cedex
Patrick.Benard@agriculture.gouv.fr



et Jean-François Chary

Directeur de l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon
1, avenue Bourgelat, BP 83, 69280 Marcy l'Etoile
jf.chary@vet-lyon.fr



RÉSUMÉ

Après avoir rappelé l'organisation de la spécialisation dans un contexte international et en France, une analyse du dossier de la spécialisation en France est produite. Il apparaît que des diverses mesures devraient permettre de clarifier la situation. Ces mesures concernent le Conseil national de la spécialisation vétérinaire qui va avoir, enfin, des possibilités pour évaluer les dossier de la reconnaissance des spécialistes de fait, ainsi que ceux des diplomates par l'application du principe de validation des acquis de l'expérience mis en place par la loi de modernisation sociale et d'autre part les instances professionnelles qui devront proposer des mesures déontologiques pour définir la place des spécialistes dans le paysage professionnel français.

Mots-clés

Formation vétérinaire - Spécialisation - Spécialistes - Déontologie - Ecoles vétérinaires - Collèges européens - *Diplomates*

La spécialisation vétérinaire, réflexions d'un ancien étudiant



par Louis-Marie Desmaizères

Docteur vétérinaire

Ancien résident en chirurgie équine à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon,

Maître de conférences en chirurgie équine à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse



RÉSUMÉ

Le titre de spécialiste sera donné en France aux vétérinaires qui seront titulaires d'un Diplôme d'Etudes Spécialisé Vétérinaire (DESV). Mais, il sera important dans l'avenir de bien évaluer les débouchés de ces spécialistes. En effet, à ce jour, hormis quelques exceptions et pour des raisons économiques, les spécialistes peuvent difficilement exercer leur spécialité de manière exclusive en France.

Qui doit former les spécialistes en France ? Les cliniques des Ecoles Nationales Vétérinaires souffrent d'un manque évident de moyens financiers pour remplir pleinement leur rôle de pôle clinique et pédagogique d'excellence. De plus, dans certaines spécialités, se pose le problème d'un recrutement insuffisant de cas cliniques essentiels dans la formation des spécialistes. Les cliniques privées, quant à elles, ont parfois des difficultés pour coordonner une recherche clinique nécessaire, elle aussi, dans les programmes de spécialisation. Pourquoi ne pas envisager un partenariat entre les écoles vétérinaires et des cliniques privées dans le but d'optimiser ces formations ?

Mots-clés

Résidanat - Spécialisation - Exercice libéral - Formation clinique - Partenariat écoles/cliniques privées

Formation post-universitaire et spécialisation au Royaume-Uni

par Laurent Garosi

DVM, Dip ECVN, MRCVS
European Specialist in Veterinary Neurology
Animal Health Trust, Newmarket, UK

RÉSUMÉ

La spécialisation, et par-là même la reconnaissance du titre de spécialiste, semble de nos jours une étape incontournable en France. Cette même spécialisation existe depuis plus d'une dizaine d'années au Royaume-Uni. Le Royal College of Veterinary Surgeons, organisme régissant la profession vétérinaire dans ce pays, organise et régule les différents niveaux de formation et les qualifications post-universitaires tel que le titre de spécialiste.

Mots-clés

Spécialisation - Vétérinaire - Enseignement - Post-universitaire - Royaume-Uni